

<b>Zeitschrift:</b>	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	49 (2002)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	De précieuses copies!
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-369480">https://doi.org/10.5169/seals-369480</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES DOCUMENTATIONS DE SÉCURITÉ DE LA PBC

# De précieuses copies!

**OFPC.** La perte d'objets culturels est non seulement douloureuse mais aussi le plus souvent définitive. Aujourd'hui, toutefois, on parvient à reconstruire à l'identique les objets de grande valeur symbolique. Les documentations de sécurité de la protection des biens culturels sont un instrument très utile lors de telles reconstructions, et c'est à ce titre que la Confédération subventionne leur élaboration.

On a pu lire dans les journaux début janvier que les deux statues de bouddhas détruites par les Talibans en Afghanistan en mars 2001 allaient être reconstruites. Notre propos n'est pas ici de juger du bien-fondé de cette entreprise mais de nous demander si la reconstruction d'objets culturels est une problématique qui concerne la Suisse.

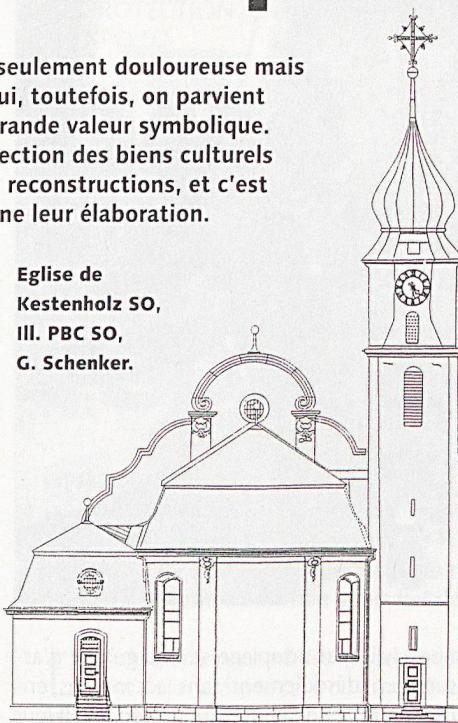
## De Lucerne à Gondo...

En Suisse aussi, on a assisté à la destruction de biens culturels ces dernières années. Citons parmi ces destructions aux causes diverses, l'incendie du pont de Büren et la destruction de la fontaine de la Justice à Berne lors du conflit entre les cantons du Jura et de Berne, l'incendie du pont de la Chapelle à Lucerne ou la destruction de la tour Stockalper à Gondo. Tous ces biens culturels ont été reconstruits et des documentations de sécurité auraient apporté un concours bien précieux à cette opération.

## Les documentations de sécurité, un judicieux auxiliaire

Fournir tous les renseignements qui permettront de restaurer un bien culturel endommagé ou de le reconstruire s'il a été dé-

Eglise de  
Kestenholz SO,  
III. PBC SO,  
G. Schenker.



truit, telle est justement la fonction d'une documentation de sécurité. Une telle documentation présente une utilité même si la perspective d'une restauration ou d'une reconstruction est écartée dans une volonté de conserver le patrimoine tel qu'il nous parvient: elle sert alors au moins de nécrologie scientifique.

La liste des éléments qu'il est judicieux de faire figurer dans une documentation de sécurité varie selon le type d'objets, leurs ca-

ractéristiques, leur état, leur rareté, le matériau dont ils sont faits. Elle peut inclure des références bibliographiques, scientifiques, descriptions, dessins, esquisses, plans, photographies, relevés photogrammétriques, reproductions, moulages, etc.

## La longue tradition des travaux de copie

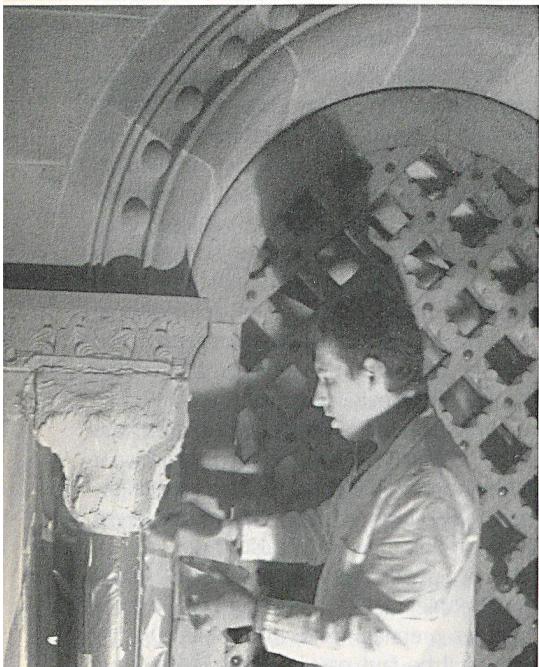
L'élaboration de copies ne répond pas seulement au souci de sécurité en cas de détérioration ou de destruction mais bien souvent aussi au désir d'effectuer des travaux de recherche sans mettre en péril l'original. Dès l'Antiquité, on a constitué des collections importantes à des fins d'étude et il n'est pas rare que ces copies soient aujourd'hui presque aussi précieuses que les originaux – l'élaboration de documentations de sécurité peut donc se prévaloir d'une tradition vieille de plusieurs siècles.

## Soutien financier de la Confédération

La Confédération subventionne, à hauteur variable, en fonction de la capacité financière des cantons, l'élaboration de documentations de sécurité pour les biens culturels de catégorie A (biens culturels d'importance nationale) et B (biens culturels d'importance régionale) qui figurent dans l'Inventaire suisse des biens culturels.

Les demandes d'octroi d'une subvention pour de tels travaux doivent être soumises à la Section de la protection des biens culturels de l'Office fédéral de la protection civile par l'intermédiaire des responsables cantonaux de la PBC.

Si la protection des biens culturels met à disposition les outils documentaires, elle ne décide en revanche pas d'une éventuelle reconstruction. Cette décision appartient en général à la Conservation du patrimoine. □



Moulages de sécurité de sculptures à l'intérieur de la cathédrale de Bâle.



Dès Antiquité, on a constitué des collections importantes à des fins d'étude, et il n'est pas rare que ces copies soient un jour presque aussi précieuses que les originaux.